

DE LA

SONNERIE DES CLOCHES

DANS LE RIT LYONNAIS ¹

La sonnerie des cloches est en quelque sorte une branche de la musique ; beaucoup de personnes seraient portées à croire le contraire et à les reléguer en dehors, dans la catégorie des machines bruyantes. Observons donc, en premier lieu, qu'une cloche ne donne pas un bruit indéterminé comme celui d'une grosse caisse ou d'un chapeau chinois, mais bien un son fixe, appréciable par ses vibrations. En second lieu, si, dans la plupart des diocèses, on a amoindri leur rôle, ou si on l'a dénaturé en l'agrandissant au delà des justes bornes, en faisant des cloches une espèce de piano aérien, interprète des airs profanes, cela ne prouve qu'une chose, c'est que l'invasion d'un ordre d'idées tout à fait laïques est arrivé jusque-là, c'est que l'insouciance ou la pauvreté des ressources ont fait perdre une note importante dans l'harmonie générale du culte catholique. La sonnerie doit être réglée, comme la démarche et le costume des

¹ Cet essai fut inséré en 1860 dans *la Maîtrise*, journal spécial que dirigeaient MM. Niedermayer et d'Ortigue. Or, *la Maîtrise* n'ayant eu qu'une courte existence et une publicité restreinte, je crois pouvoir le reproduire ici, revu et corrigé, parce qu'il rappelle des souvenirs et des usages essentiellement lyonnais.

Ceux qui prendraient quelque intérêt à ces questions devront consulter, en outre, *la théorie et pratique de la sonnerie religieuse à Lyon*, par C. GOURJU, Lyon, 1867, ouvrage plus important, plus substantiel, écrit par un érudit, auprès duquel le mien est une simple préface.